

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Couverture de courts de
tennis – demandes de
subventions**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 15 juillet 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 11 juillet 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis THINQUESSE

L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU*, Madame DUMONT*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, et 14 F 03)

*Madame DUMONT quitte la salle à 22h (présente pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, 14 F 03 et 14 F 04)

Avaient donné procuration :

Monsieur AUDURIER à Monsieur PIVERT
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Madame AGUNET à Monsieur ROUSSEAU
Madame VENOT à Madame de CIDRAC

*Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur JOUSSE
Monsieur LÉVÊQUE à Madame SILLY

Secrétaire de séance :

Madame ADAM

N° DE DOSSIER : 14 F 08

OBJET : COUVERTURE DE COURTS DE TENNIS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Tennis-club de Saint-Germain Bel Air compte 539 adhérents dont 347 enfants inscrits à l'école de tennis. La Ville met à disposition de cette association cinq courts extérieurs. Afin de permettre la continuité de l'activité pendant la période hivernale et en cas d'intempéries, la Ville projette de couvrir deux des courts pour un montant évalué à 501 600 € H.T. Par délibération du 19 juin 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires à la réalisation du projet.

Cette association est affiliée à la Fédération Française de Tennis. Elle est implantée au sein d'un quartier d'environ 15 000 habitants et à proximité de différents établissements scolaires dont des collèges et des lycées auxquels elle pourrait proposer des créneaux horaires.

L'association a développé des partenariats dont un avec un Institut médico-éducatif pour favoriser l'accès à ce sport aux personnes handicapées.

Par ailleurs, elle a inscrit dans son projet associatif 2013-2016, l'objectif de faire monter en niveau pré-national l'équipe sénior hommes et d'organiser des rencontres départementales et régionales.

L'ensemble de ces éléments rend les travaux de couverture des courts de tennis éligibles à une subvention du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS). Cet organisme participe au financement à hauteur d'environ 20% du montant de ce type de travaux.

Par ailleurs, cette opération est financée à hauteur de 60 000 € par le Conseil Général des Yvelines dans le cadre du contrat départemental signé avec la Ville. L'association s'est également tournée vers sa fédération afin d'obtenir un complément de financement qu'elle reversera le cas échéant à la Ville propriétaire des terrains.

Ainsi, cette opération pourrait être financée à hauteur de 35% du montant des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et auprès de tout autre organisme financeur
- accepter le reversement de la subvention obtenue de la Fédération Française de Tennis par l'association Tennis-club de Saint-Germain Bel Air à la Ville

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

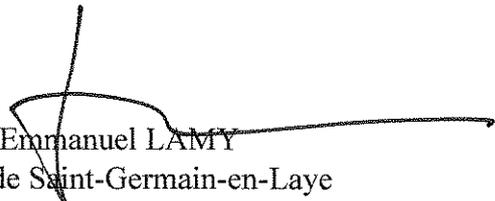
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE s'abstenant, Monsieur PETROVIC ne participant pas au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et auprès de tout autre organisme financeur
- accepter le reversement de la subvention de la Fédération Française de Tennis obtenue par l'association Tennis-club de Saint-Germain Bel Air à la Ville

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,


Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye